

\_\_\_\_\_

Date de Convocation

05/03/2024

Date d’Affichage

06/03/2024

\_\_\_\_\_

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 15

Votants 16

\_\_\_\_\_

**OBJET :**

**Demande de subvention  
au Département au titre  
de l’aide à la  
sécurisation des routes  
départementales en  
agglomération**

L’an deux mille vingt-quatre, le douze mars à 19 h 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel  
DUPONT

Étaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier  
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,  
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE,  
Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie  
VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE,  
Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Rénaud DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le  
Département du Nord propose une aide aux communes pour  
la réalisation de projets visant à assurer la maîtrise des  
vitesses en traversée d’agglomération et la sécurisation des  
déplacements des différentes catégories d’usagers.

Il rappelle que le conseil municipal a entériné en interne un  
projet de sécurisation de l’entrée d’agglomération rue Jean  
Jaurès, sur la départementale 128 au lieu-dit Zéqueil.  
L’objectif de la commune est de casser la vitesse à cette  
entrée de bourg grâce à la mise en place d’une écluse et  
d’assurer la sécurisation des piétons traversant la voirie pour  
rejoindre le chemin rural dit de la Planche du Berger, inscrit  
aux itinéraires de randonnées, par la mise en place d’un  
passage piéton ainsi que d’un trottoir.

Notre maîtrise d’œuvre a estimé les travaux globaux, incluant  
la création d’un trottoir, la création d’un aménagement de  
sécurité et le passage piéton, à 41 180 € HT. Sur ce montant  
global, le Département du Nord pourrait nous accompagner  
au titre de l’ASRDA (Aide à la Sécurisation des Routes  
Départementales en Agglomération) à hauteur d’une  
subvention maximale de 22 911 €.

A l’unanimité, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention de 22 911 € au titre du  
dispositif Aide à la Sécurisation des Routes  
Départementales en Agglomération (ASRDA) 2024
- d’adopter le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	
Aménagement d’un trottoir, des abords et sécurisation de l’entrée de la rue Jean Jaurès (RD128)	41 180,00 €
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>41 180,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
Département – ASRDA (55,64 %)	22 911,00 €
<i>Département – AAT (9,36 %)</i>	<i>3 855,00 €</i>
Autofinancement (35 %)	14 414,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>41 180,00 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention et à signer toute convention ou documents afférents à ce dossier avec le Département.

Fait et délibéré à Ennevèlin,  
le 12 mars 2024,  
Le Maire,  
Michel DUPONT



Secrétaire de séance  
Aurore PENNORS